



coronavirus COVID-19



À DIFFUSER

Destinataires : Infirmières-chefs DSI-DAMU, cogestionnaires clinico-administratifs DSI-DAMU, coordonnateurs d'activités, CSI, ICS, CSS, autres cadres

Date : 1^{er} mai 2020

Objet : **Mesures exceptionnelles en période de pandémie pour optimiser les ressources**

La situation difficile liée à la pandémie dans tous les établissements de la santé et des services sociaux nous oblige à récupérer davantage de force de travail pour répondre aux importants besoins de nos patients. Et ce, tant pour les équipes travaillant au nouveau CHUM qu'à l'Hôtel-Dieu.

Dans ce contexte exceptionnel, deux décisions difficiles ont été prises :

- 1- Retrait des préposés aux bénéficiaires pour couvrir les pauses des préposés bénéficiaires affectés aux soins continus.
En vigueur dès le mardi 5 mai à minuit.
- 2- Obligation pour les infirmières et infirmiers, pour les infirmières et infirmiers auxiliaires, ainsi que pour les préposées et préposés aux bénéficiaires, de travailler lors de leur congé de nuit.
En vigueur dès le lundi 11 mai à minuit.

Nous savons que tous sont très sollicités dans ces temps difficiles et prenons tous les moyens pour voir la fin de cette période le plus rapidement possible. Nous remercions tout le personnel de sa coopération et de son implication.

Merci de votre collaboration,

Original signé par :

Huguette Bellerose, inf., M.Sc.
Directrice adjointe – volet
opérations
Direction des soins infirmiers

Marc Pépin
Directeur adjoint – volet
opérations
Direction des affaires médicales
et universitaires

Annie Lupien
Adjointe à la directrice
Direction des ressources
humaines et affaires juridiques